



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 10 novembre 2021

Étaient présents : Mmes et M. BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda (représentant Mme BARRÉ Véronique), FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric

Absents excusés : Mme et M. HELBECQUE Luciane, BARRÉ Véronique (représentée par Mme Linda DEROUINEAU), CHOIMET Valérie, BARILLÈRE Jean-René et KOCHAN Stève

Secrétaire de séance : Mme Magali ROTURIER

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Compte rendu de la séance du 27/10/2021, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

Rajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant au rajout au point IV. INTERCOMMUNALITÉ du point suivant : « AdC – Modification statutaire – Défense extérieure contre l'incendie - Complément »

☞ Accord du conseil municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour.

I – FINANCES

- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante : EP371-21-155 : « Suite demande Mairie supprimer tous les points permanents existant »

- Montant de la dépense : 1 178.40 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 883.80 € net de taxes

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

- VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIEMML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de verser une participation de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EXTENSION EP LIAISON DOUCE LOTISSEMENT – COULÉE DES DOUVES

- Montant de la dépense : 8 106.08 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 6 079.56 € net de taxes

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

- VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIEMML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de verser une participation de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EXTENSION DU CANAL / AIRE DE PIQUE NIQUE

- Montant de la dépense : 13 714.03 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 10 285.52 € net de taxes

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

- LOTISSEMENT COMMUNAL LE CHATEAU – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES – SURFACE DÉFINITIVE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°79-2020 concernant la cession de terrain au sein du Lotissement du Château (Lot n°16) d'une superficie d'environ 2810 m² pour un montant de 70 000 € net vendeur à la société « Ages et Vie Gestion » pour la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social. Monsieur le Maire rappelle que ce projet repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune, la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

Après avoir exposé cela, monsieur le Maire rappelle la délibération n°24/202 fixant le prix des autres lots du lotissement du Château. L'origine de propriété et par conséquent le prix d'achat, n'ayant pu être déterminé pour l'ensemble des parcelles existantes, le calcul habituel consistant à appliquer une TVA sur la marge ne peut être réalisé. Dans ce cas la réglementation prévoit l'application d'une TVA sur le prix total, soit le prix HT auquel on ajoute une TVA de 20 % pour obtenir le prix TTC.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau de vente des lots du lotissement Le Château en indiquant les surfaces arrêtées suite au bornage réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'arrêter les surfaces des différents lots suite au bornage définitif et d'adopter les prix suivants pour chacun des lots :

LOT n°	Surface en m ²	Prix de vente HT	TVA à 20 %	Prix de vente TTC
1	290	20 416,67 €	4 083,33 €	24 500,00 €
2	299	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
3	300	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
4	300	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
5	338	22 500,00 €	4 500,00 €	27 000,00 €
6	463	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €
7	360	25 833,33 €	5 166,67 €	31 000,00 €
8	656	40 833,33 €	8 166,67 €	49 000,00 €
9	407	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
10	408	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
11	410	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
12	406	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
13	891	47 916,67 €	9 583,33 €	57 500,00 €
14	521	34 583,33 €	6 916,67 €	41 500,00 €
15	462	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €
16	2806	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes, de signer les actes correspondants à ce lotissement en l'étude de Maître DE MORAIS à CHOLET.

II – MARCHÉS PUBLICS

- MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 – AMENAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES – LOT N°1 - VRD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°5/2021 en date du 10 février 2021 et la signature du marché en date du 1^{er} mars 2021 avec l'entreprise SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS concernant le lot n°1 – VRD – du marché d'aménagement de la Coulée des Douves pour un montant total de 247 873.73 € HT soit 297 448.48 € TTC ainsi que la décision du conseil municipal en date du 8 septembre 2021 acceptant la modification du lot n°1 portant le marché à 269 922.49 € HT soit 323 906.99 €

Considérant les modifications prenant en compte des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 11 523.55 € HT et en moins-value pour un montant de 6 441.10 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°1 – VRD – Aménagement de la Coulée des Douves, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 247 873.73 € HT
- Marché de base TTC : 297 448.48 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 22 048.76 € HT
- Montant de la modification n°2 : 5 082.45 € HT
- Nouveau montant du marché : 275 004.94 € HT soit 330 005.93 € TTC

- MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 - CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS - LOT N°5 - MENUISERIE ET SERRURERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise CONCEPT & MENUISERIE concernant le lot n°5 – Menuiseries extérieures – Serrurerie – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 103 952.57 € HT soit 124 743.08 € TTC ainsi que la décision du conseil municipal en date du 28 juillet 2021 acceptant la modification du lot n°1 portant le marché à 104 936.57 € HT soit 125 923.88 € TTC

Considérant les modifications prenant en compte des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 1 398.00 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°5 – Menuiseries extérieures – Serrurerie - construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 103 952.57 € HT
- Marché de base TTC : 124 743.08 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 984.00 € HT
- Montant de la modification n°2 : 1 398.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 106 334.57 € HT soit 127 601.48 € TTC

III – URBANISME

- CREATION D'UN NOUVEAU NUMERO DE VOIRIE – RUE DU PONT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de numéroté une future construction au niveau de la rue du Pont.

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitants constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Monsieur le Maire propose de créer le numéro 7 bis rue du Pont.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la numérotation de voirie suivante :

- Parcelle cadastrée AI 0026 7 bis rue du Pont

IV – INTERCOMMUNALITÉ

**- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - MODIFICATION STATUTAIRE - DEFENSE
EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - COMPLEMENT**

Par délibération n°46/2021 en date du 28 juillet 2021, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la modification statutaire initiée par l'Agglomération du Choletais (AdC) ayant notamment pour objet le transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à l'AdC, dans les termes suivants :

" 13° En matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie

- les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés,
- l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau,

- la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement,
 - toute mesure nécessaire à leur gestion,
 - les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie. "
- Malgré l'intention première qui apparaît dans le préambule de la délibération, cette rédaction ne mentionne pas expressément la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui relève de la compétence communale d'incendie et de secours.

Afin de s'assurer de l'imputation de cette dépense au budget communautaire de l'AdC, dès le 1^{er} janvier 2022, il apparaît nécessaire que cette contribution soit clairement identifiée dans ses statuts.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la rédaction complémentaire suivante :

" 13° En matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'Incendie et de Secours

- (...)

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au lieu et place de ses communes membres. "

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-35, L. 2225-1 et suivants, L. 5211-1, L. 5211-5, L. 5211-9-2, L. 5211-17, L. 5211-17-1 et R. 2225-1 et suivants,

Vu la délibération n°46/2021 en date du 28 juillet 2021 portant projet de modification statutaire,

Considérant la volonté conjointe de l'Agglomération du Choletais et de ses communes membres que les contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours soient portées par l'intercommunalité,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article unique : de substituer à la rédaction de la compétence facultative en matière de défense extérieure contre l'incendie prévue à l'article 1^{er} de la délibération n°46/2021 en date du 28 juillet 2021), la rédaction suivante :

" 13° En matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'Incendie et de Secours

- les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés,
- l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau,
- la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement,
- toute mesure nécessaire à leur gestion,
- les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie,
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au lieu et place de ses communes membres. "

V –QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 3 Rue des Frairies (AB 0071)
- 5 Rue des Lys (AR 0010 et 0011)

Nouvelle Gendarmerie

Claude POISSONNEAU fait un point sur l'avancée des travaux.

Aménagement de la Coulée des Douves

Claude POISSONNEAU fait un point sur l'avancée des travaux.

Mathieu FARDEAU rappelle le projet d'acquisition d'une station 6 casiers Box'up. Ce dispositif permet la mise à disposition de matériel sportif ou autre de façon gratuite à destination des administrés souhaitant utiliser les équipements de la Coulée des Douves. Les élus présents valident l'acquisition d'une station Box'up de 6 cases.

Lotissement Le Château

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des travaux et informe les élus que les premiers courriers ont été envoyés aux personnes ayant préréservées des lots.

RLPI – Calendrier prochaines réunions

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'élaboration du RLPI (Règlement de Publicité Locale Intercommunale), deux réunions sont prévues les vendredi 26 et mardi 30 novembre prochain. Jean René BARILLERE représentera la commune.

AdC – Rappel – Réunion de lancement OPAH-RU centres bourgs

Monsieur le Maire rappelle aux élus la réunion de lancement de l'étude OPAH-RU qui se tiendra le mardi 16 novembre prochain. Jean-René BARILLERE représentera la commune.

SMIB – Rappel – Forum de l'Eau – 19.11.2021

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Forum de l'Eau aura lieu le 19.11.2021 à Chemillé en Anjou.

SAGE Evre Thau St Denis – Matinée de sensibilisation sur les zones humides et les têtes de bassin versant – 25.11.2021

Monsieur le Maire informe les élus que le SAGE Evre Thau St Denis organise une matinée de sensibilisation sur les zones humides et les têtes de bassin versant le 25.11.2021 à St Laurent de la Plaine.

BODET – Eclairage des baies du Clocher

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BODET concernant l'éclairage des baies du clocher. Les élus valident le devis.

Courrier – Gilles COTTENCEAU

Monsieur le Maire fait lecture d'un nouveau courrier reçu de monsieur Gilles COTTENCEAU. Un courrier de réponse lui a été envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Courrier administré – Sécurité routière

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'un administré de la rue de la Porte faisant remonter des problèmes de sécurité routière et d'incivilité.

La commission Urbanisme/Voirie va étudier la possibilité d'un aménagement au niveau de la rue des Montées. Un courrier de réponse sera envoyé en ce sens.

Courrier administré – Proposition acquisition parcelle AC 255

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu d'administré souhaitant acquérir la parcelle communale cadastrée AC 255. La parcelle en question ne disposant pas d'un accès direct à une route, il n'est pas possible de le vendre. Une convention d'utilisation va être proposée.

Ecole publique de l'Evre – PV du conseil d'école du 19.10.2021

Mathieu FARDEAU présente aux élus le PV du conseil d'école de l'école publique de l'Evre qui a eu lieu le 19 octobre dernier.

Réseau des bibliothèques du Choletais – Soirée des bénévoles – 03.12.2021

Monsieur le Maire informe les élus de la réception de l'invitation pour la soirée des bénévoles du Réseau des bibliothèques du Choletais organisée le vendredi 3 décembre 2021.

GABB Anjou/AdC – Soirée d'information Agriculture biologique – territoire de Ribou – 18.11.2021

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'une invitation à la soirée d'information sur le thème « Pérenniser l'agriculture biologique du territoire de Ribou, au travers de l'accompagnement de la restauration

collective et hors domicile », organisée par le GABB Anjou, prestataire de l'Agglomération du Choletais pour la protection du captage de RIBOU, le 18 novembre 2021.

Rencontre CAF/Collectivités – Informations partenariats (financiers et de projets)

Mathieu FARDEAU fait un point sur le comité de pilotage CEJ/CTG de l'Agglomération du Choletais qui s'est tenu le 28 octobre dernier. A l'issue de la réunion, plusieurs élus ont pu exprimer le besoin d'une information sur les équipements concernés par un partenariat avec la CAF sur les thématiques inscrites dans la convention territoriale globale (CTG). Une rencontre avec la CAF est ainsi proposée le 23 novembre prochain.

CSI Chloro'fil – Invitation CA du 25.11.2021

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le prochain conseil d'administration du CSI Chloro'fil aura lieu le 25 novembre prochain.

Conseil Municipal des Enfants – CR de la réunion du 06.11.2021

Mathieu FARDEAU fait un point sur le premier Conseil Municipal des Enfants qui a eu lieu le 6 novembre dernier.

AdC – Conférence « Enfants témoins de violences conjugales » - 24.11.2021

Monsieur le Maire informe les élus de l'invitation de l'AdC à la conférence « Enfants témoins de violences conjugales » qui aura lieu le 24 novembre prochain à la Chapelle St Louis.

Annulation de la soirée Jumelage du 11.12.2021

Monsieur le Maire informe les élus de l'annulation de la soirée du Jumelage prévue initialement le 11.12.2021.

Maisons illuminées – Demande installation gouttière

Claude POISSONNEAU informe les élus que suite à demande reçue, une gouttière va être installée sur le préau de l'ancienne école.

Comité des Fêtes – Animation Bar à Huîtres - Remerciements

Monsieur le Maire fait part aux élus présents des remerciements à la municipalité du Comité des Fêtes, dans le cadre de la première de l'animation Bar à Huîtres.

SDIS 49 – Invitation cérémonie de la Sainte Barbe – 04.12.2021

Monsieur le Maire fait part de l'invitation reçue des sapeurs-pompiers de CHOLET pour la commémoration de la Sainte Barbe le 4 décembre prochain.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h15

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 15 décembre 2021 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN



